

Belgique, sans honte ni dispute. Ils répondent tous deux à un besoin et si les partisans de l'une et de l'autre école savent comprendre et reconnaître les droits de tous les Belges, il n'y a pas de question de tolérance et de support mutuels.

Impossible, disent certains. Mais non l'Association libérale de la ville de Malines a consacré, dimanche, une journée d'études à la question scolaire. L'échevin, M. Lamborelle, a déclaré que la collaboration des catholiques à l'administration de la ville n'avait nullement nui au développement de l'enseignement officiel.

Cette déclaration vaut d'autant plus que l'on se trouve dans la cité archéologique, séjour des Princes de Belgique.

M. Van Keibeeck, député libéral, a proclamé nettement que la guerre scolaire devait être prosaïque et que les pères de famille devaient jouir d'une liberté absolue quant au choix de l'école et de l'enseignement à donner à leurs enfants.

Ces déclarations sont formelles. Il faut ajouter qu'elles ne sont pas l'expression du parti libéral tout entier. Celui-ci, comme tel, est lié par une décision d'un Congrès général en faveur de la suppression des subsides aux écoles libres. Cette décision fut votée le parti tant qu'elle n'est pas reformée ou supprimée; et Bruxelles et d'autres villes s'appliquent.

Mais des déclarations comme celles de Malines montrent que, dans le parti libéral, M. le ministre Boveux n'est pas seul à reconnaître que « le parti libéral commettait une lourde faute en remettant en discussion les subsides à l'enseignement libre ».

En vue de la rentrée des Chambres mardi prochain

Un Conseil des Ministres se tiendra le même jour

LA DATE DES ÉLECTIONS N'A PAS ÉTÉ ENVISAGÉE

Paris, 8 janvier. — La rentrée parlementaire ayant lieu mardi prochain 14 janvier, dans l'après-midi, les ministres se réuniront en Conseil le même jour, à 10 h. du matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Albert Lebrun, président de la République. Aucun Conseil de Cabinet n'est prévu d'ici cette date.

La réunion gouvernementale prévue aura à se préoccuper de la reprise des travaux des Chambres et peut-être de la date des prochaines élections. On tient à préciser dans les milieux autorisés que, jusqu'ici, rien n'a été envisagé et que toutes les informations qui ont paru, à ce sujet, sont pour le moins prématurées.

Cependant, on parle des 26 avril et 3 mai ou des 29 mars et 5 avril

Cependant, le bruit court que le 9 jours que la date des élections législatives pourrait être avancée.

La législature actuelle s'achève le 31 mai. Or, la Constitution prescrit que les élections générales doivent avoir lieu dans les 60 jours qui précèdent l'expiration des pouvoirs de la Chambre.

Traditionnellement, on évite d'appeler les électeurs aux urnes le jour de Pâques qui, cette année, tombe le 12 avril. En conséquence, on estimait communément que le premier tour de scrutin serait fixé au 26 avril et le second au 3 mai.

Toutefois, un grand nombre de députés, appartenant pour la plupart à la majorité gouvernementale, ont considéré qu'il serait opportun de laisser s'écouler entre la consultation législative et la rentrée de la nouvelle Chambre un laps de temps de deux mois pour permettre l'apaisement des passions politiques exacerbées par la campagne électorale. C'est dans cet esprit que, depuis quelques jours, on lance les dates du 29 mars et du 5 avril.

Dans cette hypothèse, il faudrait passer outre aux prescriptions constitutionnelles et modifier les textes en vigueur par le vote d'un projet de loi dont le Gouvernement devrait prendre l'initiative.

A Lens, un huissier est frappé à coups de «herminette» par un entrepreneur qu'il allait expulser

Mercrèdi, vers 8 heures, M. Georges Deruy, huissier, place de la République à Lens, accompagné de M. Sauvare, commissaire de police, de deux gendarmes et d'hommes de peine, se présentait au domicile de M. Antoine Variet, qu'il devait expulser en vertu d'un jugement du Tribunal de Béthune en date du 28 novembre.

Après avoir fait connaître à l'intéressé le motif de sa visite, M. Deruy fit signe à ses hommes de transporter les meubles de la cuisine dans la cour. Se rendant compte que l'un d'eux avait quelque difficulté à dégruger un poêle de la cheminée, il se baissa pour l'aider. A ce moment, Variet, qui, jusque-là, avait paru maître de lui, assista une herminette, sorte de hache à long manche, et en porta un coup violent sur la tête de l'huissier qui s'évanouit. Variet s'apprêtait à frapper une seconde fois lorsqu'il fut désarmé par les gendarmes.

M. Sauvare et les témoins de la scène voulurent porter secours à M. Deruy, mais celui-ci se releva assez rapidement et demanda à être conduit chez un docteur; ce dernier constata que la blessure n'était pas grave, mais il fit radiographier le blessé. M. Deruy a une plaie contuse à la base du crâne, porte une déchirure au cuir chevelu et est atteint d'une forte commotion cérébrale.

Variet est un ancien entrepreneur en maçonnerie et menuiserie qui, peu à peu, fut amené à la folie. Par ailleurs, des histoires de famille — il avait été abandonné par sa femme et ses enfants — avaient agité son caractère.

Il a été conduit au Parquet de Béthune.

Le Conseil municipal de Sens a proclamé maire M. Lemaire Bertrand, par 15 voix sur 21 votants; il était le premier adjoint de M. Dupuché, maire démissionnaire, sous-préfet les 22 et 29 décembre dernier.

LETTRÉ DE ROME «Statu quo»

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le succès remporté par M. Pierre Laval contre la vague d'opposition suscitée par les concessions à l'Italie contenues dans les définitives propositions de Paris est accueilli à Rome, on le croira facilement, avec un plaisir non déguisé. Ces sentiments apportent une amélioration encourageante pour les relations diplomatiques européennes de 1936.

C'est qu'en effet, le président Laval a fait, à la tribune de la Chambre, pendant la première journée du débat dont il devait sortir victorieux, des déclarations qui consolideront la position conciliatrice de la France. Le chef de la politique française n'a pas caché — et les commentateurs italiens l'ont dûment enregistré — les nécessités militaires, aériennes et navales de notre sécurité. Si l'on avait pu espérer encore une fissure dans le bloc franco-anglais, l'on a dès maintenant perdu ici cette illusion.

Or, le caractère des conseillers diplomatiques de M. Mussolini est tel que cette union indissoluble entre Paris et Londres aura des effets salutaires pour la paix. On n'essaiera plus en Italie d'obtenir de M. Pierre Laval une dénonciation des engagements français au Nord et à l'Ouest.

Si, donc, ce début d'année est caractérisé par un « statu quo » diplomatique, on peut être tout au moins certain que M. Mussolini ne nourrit pas d'illusions susceptibles de provoquer des erreurs diplomatiques dangereuses. La situation est claire, et c'est déjà là une raison d'optimisme si l'on se reporte à deux mois en arrière.

Dans ces conditions, comment peut-on entrevoir les bases d'un règlement? Le conseil des ministres italien a indiqué dans un communiqué que, faute d'une satisfaction complète aux intérêts nationaux, économiques, commerciaux et juridiques de l'influence italienne en Ethiopie, un règlement est impossible. Ces satisfactions sont les suivantes:

- 1° Liaison territoriale entre l'Érythrée et la Somalie;
- 2° Concessions territoriales supérieures à celles du plan Laval-Hoare;
- 3° En contre-partie, cession au Négus d'un port franc, probablement celui d'Assab;
- 4° Rectification des frontières avec échange de territoires entre l'Italie et la Grande-Bretagne. La zone italienne de Gambela serait cédée avec son port fluvial à l'Angleterre, en échange de la partie Nord-Est du Kenya.

Ce sont là des indications qui sont rapportées avec le souci d'analyser la pensée italienne et les possibilités de règlement. On a vu depuis quelque temps, que les plus grandes difficultés ne résideraient pas tant dans une négociation que dans l'ouverture de cette négociation. Si de très hautes influences, étrangères au conflit et à la diplomatie normale, doivent s'appliquer à apaiser les difficultés, elles ne peuvent le faire que dans le plus grand secret. C'est peut-être là qu'il faut chercher la véritable raison du manque de nouvelles enregistrées par cette chronique.

André BERTOUX.

Un drame de la folie à Hal près de Bruxelles

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

...et une femme assassinée

Dans une autre chambre, M. Vandendorpe gisait sur un lit. La tête, le visage, les cheveux ne formaient qu'une bouillie. Le cadavre était enveloppé dans un drap et, près du lit, dans une large flaque de sang, on trouva le marteau avec lequel la malheureuse avait été tuée durant son sommeil.

Durant deux heures et demie, le meurtrier se tint réfugié sur le toit de sa maison.

On crut tout d'abord que François Vandendorpe s'était pendu dans son grenier et on leva la trappe qu'il conduisait. Mais, à ce moment, le meurtrier se hissa sur le toit par une tabatière. Il était revêtu d'une couverture blanche maculée de sang et c'est dans cette tenue qu'il devait rester sur le toit pendant deux heures et demie.

Entretiens, le Parquet de Bruxelles avait été averti. Des policiers et des gendarmes arrivèrent et cernèrent la maison, qu'une foule de villageois entourait déjà.

Assis à califourchon sur le faite du toit, Vandendorpe proférait des menaces et lançait des tuiles. Craignant qu'il ne tombe, on entassa de la paille devant la maison, puis un de ses camarades d'atelier, M. Gustave Rampelberg, approcha une échelle de l'endroit où se tenait le fou et lui demanda de descendre. Vandendorpe répondit par des menaces.

Enfin, il fut décidé d'employer les gaz lacrymogènes et deux inspecteurs de la Sûreté se rendirent dans un grenier voisin d'où ils lancèrent des balles à gaz dans la direction de Vandendorpe.

Celui-ci résista quelques minutes, puis fortement incommodé, il descendit, aidé par son camarade d'usine. Au bas de l'échelle, Vandendorpe s'évanouit.

On l'emmena dans un hôpital. Il portait une blessure au cou, blessure qui s'était faite, peut-être, en voulant se pendre.

La pluie va-t-elle faire interrompre les opérations en Ethiopie?

Addis-Abeba, 8 janvier. — De fortes pluies sévissent dans tout le pays. Les voyageurs venant de Dessé rapportent qu'à certains endroits la route est pour ainsi dire impraticable. Les rivières sont grosses par les pluies et l'on craint qu'il soit bientôt impossible de les franchir. Au cas où les pluies continueraient, les opérations militaires dans le Nord devraient être suspendues.

Le communiqué italien

Rome, 8 janvier. — Le maréchal Badoglio télégraphie: « Sur le front au Sud de Maccalé, notre artillerie a bombardé des concentrations de guerriers sur l'Amha Aradam. Au cours des rencontres de patrouilles dans le Tembien, signalées dans le communiqué du 29, l'adversaire a lâché sur le terrain 22 morts.

Les Ethiopiens prétendent que le Tembien à l'Ouest de Maccalé a été reconquis

Addis-Abeba, 8 janvier. — On déclare officiellement, dans les milieux éthiopiens, que tout le territoire du Tembien, à l'Ouest de Maccalé, a été reconquis. Les opérations se sont terminées, lundi, jour du Noël éthiopien. Les Italiens auraient abandonné aux Ethiopiens un tank et un camion. Selon une déclaration du Gouvernement éthiopien, les Italiens brûleraient tous les villages en se retirant.

Sept officiers italiens faits prisonniers sont arrivés à Dessé

Dessé, 8 janvier. — Sept officiers italiens qui ont été faits prisonniers par les troupes du séda Hayelou, dans le Ghiré, sont arrivés à Dessé. Dernièrement, le sultan Yofo, chef de Aoussa, aurait capturé 182 prisonniers, les employant à des travaux d'irrigation ou autres.

A GENÈVE

Les Ethiopiens se plaignent de l'emploi de gaz toxiques par les Italiens et du bombardement de l'ambulance de Daggabour

Genève, 8 janvier. — Le Gouvernement éthiopien a fait parvenir au secrétaire général de la S.D.N., avec prière de la communiquer au Conseil et aux membres de la Société, une déclaration dans laquelle il se plaint de l'emploi par les militaires italiens, dans le secteur nord des opérations, et du bombardement d'ambulances de la Croix-Rouge, de Daggabour.

Le Gouvernement éthiopien insiste pour qu'une enquête soit ordonnée.

EN ITALIE

Le roi remet ses drapeaux à deux régiments en partance pour l'Afrique

Rome, 8 janvier. — Deux régiments qui viennent d'être reconstitués, le 32^e et le 116^e d'infanterie, ont reçu mercredi matin leurs drapeaux des mains du roi. Ces régiments font partie d'une division de remplacement formée en Italie à mesure que d'autres divisions partent pour l'Afrique orientale.

Cette cérémonie s'est déroulée dans la crypte du musée historique du « Resorgimento », à l'aube de la patrie.

L'armée a offert plus de 300 kilos d'or

Rome, 8 janvier. — Le général Giuseppe Balstrochi, sous-secrétaire d'Etat à la Guerre, a annoncé au secrétaire du parti que l'armée avait offert à la patrie 300 kilos d'or environ et 2.300 kilos d'argent.

EN FRANCE

A propos des déplacements de la flotte française dans la Méditerranée

Londres, 8 janvier. — « La flotte française en Méditerranée », c'est sous ces manchettes d'allure sensationnelle, qui barreront leur premier page, que les journaux du soir publient les dépêches annonçant la croisière de la flotte française.

La plupart des journaux, sans commentaire encore cet événement dans leurs éditoriaux, interprètent déjà les mouvements de la flotte française comme un résultat des récents pourparlers anglo-français de Paris. Cette interprétation est d'ailleurs contestée dans les milieux officiels anglais, où on affirme que la décision prise par le Gouvernement français — et que seule — est absolument indépendante de toute suggestion britannique et des conversations d'état-major qui ont eu lieu à Paris, en décembre.

N.D.L.R. — On confirme au Ministère de la Marine, à Paris, que le déplacement de la 2^e escadre française est sans aucun rapport avec les événements actuels.

Les répercussions des sanctions sur le commerce français

Paris, 8 janvier. — M. Pierre Laval, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, a reçu, ce matin, une délégation de la Confédération générale de la production française et de l'Association nationale de l'expansion économique, qui était venue lui exposer les répercussions sur le commerce français de l'application des sanctions économiques prises contre l'Italie et, notamment, des créances bloquées dans ce pays qui s'élevait à un total de 450 millions de francs.

Le Comité régional de l'Exposition de Paris s'est réuni hier à Lille

En vue de la participation du Nord à l'Exposition universelle de Paris 1937, le Comité régional Flandre-Hainaut-Artois s'est réuni mercredi après-midi à Lille sous la présidence de M. Louis Delepoulle. Le comité, définitivement constitué depuis peu par arrêté du Ministère du Commerce, a réparti ses travaux préparatoires entre quatre commissions: finances et propagande, architecture et aménagement intérieur, commerce-agriculture-industrie-artisanat, vie intellectuelle et artistique.

Les architectes du groupe régional, MM. Morel, Barbotin et Quétiellart, ont présenté les grandes lignes de leur projet. Des démarches vont être entreprises officiellement auprès des collectivités publiques et des organismes industriels et commerciaux en vue de réunir les fonds nécessaires à la réalisation de ce qui doit être l'expression de la vie régionale du Nord et du Pas-de-Calais au sein de la grande manifestation nationale de 1937.

A l'issue de cette assemblée générale, la Commission de l'architecture et de l'aménagement intérieur s'est mise au travail; les autres commissions devront se réunir très prochainement à la Préfecture. Le bureau du comité a été reçu par M. Guillon, préfet du Nord, à qui M. Delepoulle a exposé les résultats déjà obtenus et les projets en cours. M. Guillon a promis la collaboration entière de l'administration préfectorale.

LA GRÈVE DES TRAMWAYS

Connaîtra-t-on aujourd'hui la décision du Président du Conseil?

CE QUE NOUS DIT LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU SYNDICAT, DU PERSONNEL DE L'E. L. R. T.



LE PIQUET DE GRÈVE DEVANT LE DÉPÔT DU MONCY, A MARCQ. (Ph. de J. de Bx.)

Nous avons donné à nos lecteurs tous les détails relatifs à l'entrevue que M. Biaisot a menagée, mardi, aux représentations des municipalités des trois villes. Nous avons annoncé également que M. Pierre Laval serait en mesure, aujourd'hui jeudi, de donner son avis dans le différend qui oppose à l'application du décret-loi de prélevement sur les salaires, les employés de tramways de Lille, Roubaix, Tourcoing.

A ce sujet, nous nous sommes entretenus avec M. Molard, secrétaire général du syndicat du personnel de l'E.L.R.T.

Nous avons voulu nous déclarer M. Molard, que notre mouvement se déroule dans le calme le plus complet. Dans nos déclarations, dans nos exposés,

dans nos affiches même, nous avons tenu à observer la plus rigoureuse courtoisie à l'endroit des pouvoirs publics.

La cause que nous défendons commande la dignité telle est notre très ferme opinion.

«Etes-vous satisfait des résultats de l'entrevue de mardi, à Paris?»

«Nous rendons hommage à la Préfecture et aux villes qui nous ont aidés dans notre effort, nous démontrons intimement persuadés que notre attitude disposera favorablement le Gouvernement. Il y a eu une telle unanimité dans les points de vue soulevés à M. Biaisot, que ce dernier ne pourra manquer d'appuyer notre thèse auprès du Président du Conseil.

«En deux mois, cette thèse?

«C'est que nos salaires n'ayant pas subi de hausse, lors de l'élevation du coût de la vie, ils ne doivent pas davantage subir de diminution lorsque ce coefficient est en baisse.

Telle est la base de notre revendication dont vous connaissez, par ailleurs, tous les points en ce qui concerne le prélevement de 10 %, imposé par décret-loi.

«Ce prélevement opéré depuis cinq mois sur les salaires du personnel de l'E.L.R.T. s'élève à...

«...à près de 800.000 francs.

«Avant que nous prenions congé de lui, le secrétaire du syndicat des tramways nous a fait connaître son optimisme dans les démarches et dans les négociations entreprises à Paris.

Le procès Stavisky

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

C'est tout l'historique de la plainte déposée par Garat à la suite des échos de l'hebdomadaire «Bec et Ongles» défavorables au Crédit de Bayonne qu'examine en suite M. Noguéres.

Le défenseur aborde enfin la troisième partie de sa plaidoirie: les raisons politiques qui ont motivé l'arrestation du député de Bayonne.

Au pays basque, les passions politiques sont vives, Garat était le chef local d'un grand parti et le juge d'instruction d'Uthaut, chargé d'instruire l'affaire était l'ami, d'une personnalité politique, adversaire du député de Bayonne.

M. Noguéres se garde bien de porter une accusation de félonie contre M.



M. NOGUÈRES PLAIDANT POUR GARAT

d'Uthaut, mais il ne demande pas moins aux jurés de formuler un vœu, demandant que les magistrats du Parquet et de l'instruction ne soient jamais en fonctions dans leur province d'origine.

M. Noguéres examine ensuite, un à un, les nombreux griefs, relevés par l'accusation contre Joseph Garat.

L'audience est suspendue. M. Noguéres s'efforce de prouver que l'ancien maire de Bayonne n'a pas connu la véritable identité d'Alexandre.

«Ce sacha n'est pas sacha Stavisky

L'voix de l'avocat devient soudain plus grave: « Les mots, s'écrie-t-il, ont souvent une valeur terrible. M. Jean Charles Legendre l'a trop oublié quand il a parlé des relations étroites, existant entre Stavisky et Joseph Garat. Il a lu sur un agenda ces mots, plusieurs fois répétés: « Déjeuner Sacha », et a conclu que l'escroc et le maire de Bayonne étaient des intimes.

« Non, Messieurs les Jurés, ce Sacha n'est pas Sacha Stavisky, c'est Sacha Rosenberg, un ami de la famille Garat. Et M. Noguéres de montrer des photographies, des souvenirs qui, dit-il, attestent cette amitié.

M. Noguéres passe à un tout autre ordre d'idées.

« Quels profits, demande-t-il, Garat a tirés de l'escroquerie de Bayonne? Le défenseur dit que son client n'a pas touché un seul centime de l'escroc.

Avant de terminer, M. Noguéres s'étend sur la carence de certains services judiciaires. Puis, dans une péroraison, il demande l'acquiescement de Joseph Garat.

Il est 17 h. 45, l'audience est levée. On entendra jeudi la plaidoirie de M. Maurice Ribot, en faveur de Paul Guibin, directeur de la « Confiance Foncière ».

Les jurés ont décidé, par 10 voix contre 8, de ne pas séjurer samedi.

L'ASSASSINAT DE M^{lle} ARBEL

Un homme a vu au début d'octobre un individu jeter dans le Rhône à Viviers, un paquet volumineux

En attendant la reprise des fouilles qui doit avoir lieu jeudi, on se borne à commenter certaines déclarations recueillies de la bouche de l'un ou de l'autre. Si, à la plupart, on accorde peu de crédit, en revanche l'une d'elles a retenu par son importance l'attention.

Un témoin aurait affirmé avoir remarqué, dans les premiers jours d'octobre, vers deux heures de l'après-midi, une auto de couleur bleu foncé et occupée par deux hommes, qui s'arrêta sur les quais du Rhône. Un des voyageurs descendit de voiture et jeta dans le fleuve un paquet enveloppé d'un linge blanc.

« Le volume d'une voiture d'enfant », précise le témoin qui prit la précaution, intrigué qu'il avait été par l'allure étrange des automobilistes et le caractère non moins étrange de cet acte, de noter le numéro minéralogique de l'auto: 7471-FN.

Quel crédit convient-il d'accorder à ce témoignage? On le saura sans doute incessamment.

Le professeur Locard déclare impossible pour Egéder d'avoir fait disparaître, en le dissolvant, le corps de M^{lle} Arbel

Il résulte des expériences du laboratoire de police de Lyon, que toutes les fois qu'un cadavre est dissous, il est possible et même relativement facile de démontrer si l'on retrouve le liquide, l'acide qui a servi à dissoudre le corps.

Contrairement à l'opinion communément admise, l'acide sulfurique est un dissolvant inefficace. Au contraire, l'acide azotique et surtout l'eau régale qui est beaucoup plus difficile de se procurer et à un prix beaucoup plus élevé, peuvent servir à dissoudre un corps. Mais on ne peut y parvenir qu'avec des quantités énormes de liquide et dans un récipient en verre ou en métal émaillé, sans une seule effluve, sans qu'il se recépisse fondrait plus rapidement que le cadavre.

Enfin, il faudrait que le criminel trouvât le moyen de faire disparaître plusieurs dizaines de litres d'un liquide presque intrinsèque et extrêmement difficile à dissimuler, et si le liquide est retrouvé, il sera bien possible de retrouver l'assassin.

Ainsi, vous considérez comme matériellement impossible pour Robert Egéder d'avoir fait disparaître en le dissolvant, le corps de M^{lle} Arbel, dans la maison où le jardin de Viviers?

« Absolument impossible.

La malle mystérieuse

Avignon, 8 janvier. — D'après les indications reçues de Nice, il semble définitivement établi, après vérifications à la gare, que la malle enregistrée à Nice et que l'on suppose avoir contenu le cadavre de M^{lle} Arbel, est bien celle qui fut retirée en gare d'Avignon.

Les élections législatives dans l'arrondissement de Valenciennes

Les candidats ont été désignés pour la 3^e circonscription de l'arrondissement de Valenciennes. Ce sont MM. Charles Macarez, ancien conseiller général, vice-président de la Société des agriculteurs du Nord, candidat de la Fédération républicaine et radicale de l'arrondissement; Montuelle, secrétaire de la mairie de Denain, candidat S.F.I.O.; Dewas, député sortant, candidat du parti communiste.

La Commission du prix scientifique de Marrakech, un car transportant des voyageurs a capoté et est tombé dans un ravin. On a retiré des débris 18 morts et 17 blessés.

Éclipse totale de lune, oui... mais derrière un écran de nuages

Hier, mercredi, avait lieu une éclipse totale de lune, mais, malheureusement, l'observation fut rendue quasi impossible, dans nos régions tout au moins, à cause de l'écran de nuages qui masqua le phénomène aux yeux de curieux.

C'est particulièrement de 17 h. 55 à 18 h. 21 que la lune, alors plongée exactement dans l'ombre de la terre, présentait la phase la plus intéressante de sa trajectoire pendant l'éclipse.

Cependant, cette éclipse s'accompagna de nombreux phénomènes qui intéressèrent particulièrement ceux que tentent les questions scientifiques.

C'est ainsi que le S.F. O. de T. S. F. ont enregistré un fading inaccoutumé. L'Association astronomique de Lille avait, d'ailleurs, invité les sans-filistes à observer les influences de l'éclipse dans la réception des ondes.

Nul doute que le résultat de ces observations ne présente de curieuses conclusions que la science s'efforcera d'interpréter.

Malgré la pluie, l'observatoire de Paris a pu faire d'utiles observations

Paris, 8 janvier. — L'éclipse totale de lune, dont la phase maximum devait être atteinte à 18 h. 9' n'a pu être observée par les Parisiens, par suite du mauvais temps. En dépit de la pluie persistante, l'Observatoire de Paris est néanmoins parvenu à faire d'utiles observations.

LE GÉNÉRAL DENAIN, MINISTRE DE L'AIR, A LILLE

L'aviation nordiste fait actuellement de gros efforts pour la propagation dans le grand public de l'idée aéronautique. Parmi toutes les associations régionales, la Ligue des Jeunes de l'Aviation se signale particulièrement par son activité auprès des Jeunes Français. Elle compte plus de 500 adhérents, hommes et femmes, et plus grand à cette association qui fait harmonieusement avec les choses de l'air, et de l'ambition des dirigeants de cette Société n'est pas de tous leurs adhérents de futurs pilotes, elle est d'être faire de zélés propagandistes et de usagers convaincus des lignes aériennes.

Après le premier salon régional de l'aviation qui s'est déroulé dernièrement à Lille au milieu de l'enthousiasme sympathique du grand public, une nouvelle grande manifestation organisée par la Ligue des Jeunes de l'Aviation va de nouveaux forces. Elle aura lieu à Valenciennes le 22 janvier, à 20 h. 30, dans la salle de la Société Industrielle, à Lille, une soirée de propagande aéronautique au cours de laquelle, M. Antoine Hélier, l'auteur bien connu de « La Guerre des Femmes », de « Zita, impératrice de la paix », de « Héloïse Boucher, jeune fille française », prononcera une conférence sur un sujet bien fait pour intéresser nos concitoyens: « De Louise de Béarnaise à Hélène Boucher ».

« Ajoutons que M. le général Denain, ministre de l'Air, qui a bien voulu accorder son patronage officiel à la Ligue des Jeunes de l'Aviation, honorerait de sa présence ce soir où il assisterait à toutes les personnalités de la région.

A l'issue de la réunion, M. Antoine Hélier et M. Léo Léon Vanhoutte dédicaceront leurs livres et, en particulier, « La Guerre des Femmes », et applaudiront dans la région.

Nous publierons ultérieurement tous les détails sur cette belle manifestation de propagande aéronautique dont il convient de féliciter à l'avance les organisateurs, M. Christian Charlot, président, et les membres du Comité de la Ligue des Jeunes de l'Aviation.

La Commission du prix scientifique de la Fondation Lavoisier a attribué ce prix, d'une valeur de 2.500 francs, pour l'année 1935 à M. Henri Cottin, professeur de mécanique rationnelle à la Faculté des Sciences de l'Université de Grenoble.

Le vice-amiral Arthur Huguier a été nommé commandant en chef de la 3^e Flotte de l'Atlantique, il succédera à l'amiral Berthelette, à partir du 15 juin. Il aura sous ses ordres le retour de la flotte à San Pedro (Californie).

QUI L'EMPORTERA? JIMMY BROOKS? FRED DOLLAR?

Notre prochain feuilleton: Le Masque d'Or

DE H. J. MAGOG

vous l'apprendra.



UN CAR TOMBE DANS UN RAVIN, AU MAROC

Dix-sept morts et dix-sept blessés

Marrakech, 8 janvier. — Sur la route ma-